



PAS'partout du 27 septembre 2018

Les Chroniques de l'inclusion...

Cette année, nous avons l'intention, au niveau du PAS, de vous proposer cette chronique sur le thème de l'inclusion scolaire une fois par mois, et plus si les sujets ou l'actualité le nécessitent,
Alors, pourquoi une telle chronique ?

Parce qu'autour de l'inclusion scolaire, on entend souvent des situations de souffrance de la part d'enseignants du secteur ordinaire qui sentent qu'ils n'arrivent pas à apporter à l'enfant, inclus dans leur classe, ce qui lui permettrait de réellement progresser, qui sont parfois dépassés par des comportements qui parasitent l'ensemble du groupe classe et pour lesquels ils trouvent qu'ils n'ont pas les moyens de les gérer avec justesse, qui sont confrontés à des demandes de la part des enfants, des familles et de l'institution auxquelles ils ne peuvent répondre correctement....

Parce qu'au PAS, on a toujours milité pour une école où chacun pourrait trouver sa place quelles que soient ses capacités et ses difficultés. C'est pourquoi, **l'inclusion scolaire pourrait être une magnifique aventure scolaire et sociétale** si elle était telle que la définit le québécois Robert Doré, professeur à l'université du Québec à Montréal : *« le but premier de l'inclusion est de ne laisser personne à l'extérieur de l'enseignement ordinaire au départ..., l'accent dans les écoles inclusives porte sur comment construire un système qui inclut et est bâti pour tenir compte des besoins de chacun... On ne cherche plus à aider seulement les élèves intégrés qui sont en difficulté; l'accent est élargi pour tenir compte des besoins de soutien de chaque membre de l'école (le personnel et tous les élèves) pour qu'ils réussissent dans le courant éducatif général. Après les programmes de 2008 et maintenant les réformes Blanquer, on sent qu'on en est très très loin....*

Parce que depuis toujours dans l'enseignement spécialisé, il y a un problème récurrent qui ne facilite pas notre tâche notamment auprès des familles : C'est le grand écart qui existe entre les textes régissant la scolarité des enfants « handicapés » et les moyens mis en face. Et ceci, qu'il y ait au pouvoir un gouvernement de droite ou de gauche, que l'on parle d'intégration ou d'inclusion.

Parce qu'enfin et surtout, les directives actuelles de notre hiérarchie confrontées à la réalité du terrain nous placent très régulièrement **au cœur d'injonctions paradoxales** qui peuvent nous faire perdre complètement le sens de notre travail quotidien.

Cette chronique est donc là pour s'interroger, pour s'informer, pour réagir, pour échanger si vous n'êtes pas trop le nez dans le guidon, pour témoigner de pratiques qui fonctionnent ou de celles qui dysfonctionnent, pour se rendre compte peut-être qu'on n'est pas tout seul à se poser les questions qu'on se pose, bref... pour garder du sens à nos pratiques pédagogiques et ne plus être prisonnier de ces injonctions paradoxales... thème de notre première chronique et à coup sûr, fil rouge de toutes les autres.

Chronique 1 : les injonctions paradoxales

Le terme d' « école inclusive » s'est installé dans notre système scolaire dans les années 2010 (dans la continuité de la loi de 2005 sur le handicap) au milieu de multiples paradoxes, si on entend par paradoxe, une contradiction que l'on n'arrive pas à résoudre...

En effet, en même temps que le terme d'inclusion se substituait au terme d'intégration, se sont mises en place les MDPH « maisons départementales des personnes handicapées »...

Ainsi, en France, pour qu'un l'élève bénéficie d'une aide quelconque ou d'un dispositif qui lui permette de rester dans le système ordinaire, il faut que sa famille monte un dossier à la MDPH, H comme handicapé ??? **premier paradoxe.**

De plus, le chemin pour aller vers des dispositifs comme les ULIS école ou collège résulte très souvent d'une situation d'échec douloureuse dans le système ordinaire. **Deuxième paradoxe.**

L'école inclusive doit s'adapter à tous les élèves qu'elle reçoit... Or cette notion d'école inclusive est apparue en France alors que dans le même temps, on réformait les programmes scolaires en primaire (2008) qui alourdissaient considérablement les notions à acquérir, qu'on réduisait à peau de chagrin les réseaux d'aide et qu'à l'heure actuelle, on réduit au maximum la liberté pédagogique des enseignants. » **Troisième paradoxe.**

L'école inclusive s'inscrit enfin au cœur d'une société ultra libérale qui génère de plus en plus d'exclusion sociale et économique. Ainsi pour certains enfants, l'adaptation à notre norme scolaire s'avère souvent difficile voire par moment impossible. Pour Danièle ZAY « rien ne nous prépare dans notre éducation à collaborer avec d'autres et la société dans laquelle nous vivons ne cesse de glorifier la compétition individuelle... **Quatrième paradoxe.**

En France , on a ainsi introduit dans notre système éducatif le concept « d'école inclusive » en le décrétant dans l'éducation spécialisée et en laissant un système ordinaire très normatif, poussé de plus en plus sur l'évaluation et l'efficacité. **C'est en fait là le cœur de tous les paradoxes.**

Et sur le terrain.... ????

On s'aperçoit que l'on se retrouve de plus en plus confronté à des demandes de notre hiérarchie dans lesquelles on sent bien qu'il y a des messages contradictoires. Au début, cela peut surprendre, déstabiliser. Puis peu à peu, on ressent la difficulté d'y répondre sans perdre le sens de notre action pédagogique. C'est ce que l'on appelle tout simplement **des injonctions paradoxales**.

Tout cela est loin d'être anodin, car pour certains psychologues, ces injonctions peuvent produire ou découler de comportements schizophrènes. Des sociologues(1) ont décrit comment dans les sociétés contemporaines, les situations dans lesquelles on est soumis à des injonctions de ce type se multiplient et les conséquences que cela peut avoir : « *de telles injonctions produisent le sentiment largement partagé que le monde devient incohérent, chaotique, irrationnel. La perte de sens, le désenchantement et la crise des valeurs sont évoqués de plus en plus constamment.* ». Elles peuvent ainsi « *engendrer un mal-être profond, illustré par des symptômes récurrents comme le stress, le burn out, l'épuisement professionnel, un découragement allant jusqu'à la dépression et même au suicide.* ».

Alors, pour ne pas en arriver là, et surtout pour conserver du sens à nos pratiques pédagogiques, il est indispensable de repérer chacune de ces injonctions paradoxales auxquelles on est confronté. Ceci afin de montrer que l'on n'est pas dupe et nous empêcher ainsi d'être instrumentalisé et d'agir en contradiction avec nos valeurs. Et surtout cela peut nous permettre de résister sans se marginaliser et s'isoler au risque ensuite de fuir pour ne pas devenir « fou ».

Alors voici quelques exemples d'injonctions paradoxales pour vous aider à en repérer d'autres :

Une élève de grande section se trouve en grande difficulté d'apprentissage et la maitresse, inquiète, demande à la famille de monter un dossier à la maison départementale des personnes handicapées (MDPH), ceci afin de prévoir une orientation sur une structure spécialisée. La famille s'y résout et l'enfant est orientée en Ulis école. A la rentrée suivante, l'institution demande que l'enfant vive des inclusions dans sa classe d'âge donc en CP et sans auxiliaire de vie individuelle car elle est inscrite sur le dispositif ULIS qui compte au minimum 12 élèves avec une seule auxiliaire de vie collective pour les suivre dans toutes leurs inclusions et sur le dispositif ULIS...

On nous demande d'inclure, dans leur classe d'âge, des jeunes qui font de plus en plus le grand écart avec le collège ordinaire. (conséquence de la loi de 2005). Ils restent pourtant des élèves qui sont dans la même logique face à l'apprentissage et qui ont, comme tous les autres, besoin d'être dans une « zone proximale de développement » pour arriver à apprendre...

En Ulis, on nous pousse à faire des inclusions avec, parfois, comme seul objectif de « développer la compétence sociale » (et que certains au niveau de notre administration appellent même « inclusion auditeur libre ») et où on nous précise bien que l'élève n'a pas besoin de restituer quoi que ce soit, et en même temps, devant un élève qui se roule par terre et qui n'a pas encore construit sa place d'élève, on reproche à l'enseignant de ne pas avoir assez d'exigences d'apprentissage...

Les élèves en Ulis collège sont inscrits dans une classe de 6ème, 5ème, 4ème ou 3ème et maintenant on demande à chaque Equipe de Suivi de Scolarité de dire clairement, devant l'élève et sa famille, après l'avoir écrit dans le Gevasco réexamen (document de la MDPH que l'enseignant doit remplir chaque année), son niveau scolaire rapporté à la norme...

À vous maintenant de déceler dans votre quotidien, ces situations où vous êtes confrontés à une injonction paradoxale. Si vous avez le courage de la décrire, même rapidement, vous pouvez nous l'envoyer au PAS (pas38@wanadoo.fr). Cette récolte peut être importante pour pouvoir, dans un premier temps dénoncer et aussi nous protéger. Mais on espère également dans un deuxième temps que cette récolte et les réflexions qui peuvent naître autour, nous aideront pour agir afin de retrouver du sens et une action pédagogique qui permettent réellement à chaque élève de trouver sa place dans notre école publique quelles que soient ses capacités et ses difficultés.

(1) V.Gaulejac et F. Hanique « *Le capitalisme paradoxant. Un système qui rend fou.* » Ed du seuil

Notre adresse mail est :
pas38@wanadoo.fr
Vous voulez [vous désinscrire ?](#)